



الوزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة
المكلفة بالعلاقات مع اللجانات
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



Appel à projets de cocréation

تضافر Tadafor

برنامج دعم المشاركة المواطنة
Programme d'appui à la participation citoyenne

Programme

- Présentation du projet Tadafor
- Qu'est ce qu'un subside ?
- Projet de co-création ?
- Quel type de projet déposer ?
- Qui peut recevoir un subside ?
- Documents à remettre
- Comment recevoir un appui ?
- Où trouver la documentation ?
- Où poser vos questions ?
- Deadline et calendrier

TADAFOR en bref



Renforcer la participation de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques nationales, régionales et locales.



42 mois
(2022 – 2025)



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

للوزارة المنتدبة لدى رئيس الحكومة
الكلفة بالعلقات مع البرلمانات

ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ
ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



- Casablanca-Settat
- Oriental
- Souss-Massa
- Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Béni Mellal-Khénifra



- Organisations de la Société Civile
- 60 collectivités territoriales
- Citoyen.ne.s
- Pôles d'excellence

Résultat 1: le cadre normatif pour la mise en œuvre de la participation citoyenne au niveau local est renforcé.

Résultat 2: les outils et mécanismes de la participation de la société civile et de la participation citoyenne au niveau local sont consolidés.

Résultat 3: les stratégies & actions de la société civile sont mises en œuvre pour le développement local dans le cadre de la participation citoyenne

Résultat 4: les pratiques en matière de participation de la société civile et participation citoyenne sont capitalisées et partagées

Qu'est ce qu'un subside

- Contribution financière directe
- Par voie de donation ou paiement (de nature non commerciale)
- À un ou plusieurs bénéficiaires déterminés
- Prélevé sur le budget d'une intervention
- Afin de financer la réalisation d'activités et/ou le financement d'un ou plusieurs organismes poursuivant un but d'intérêt général
- En vue de contribuer à l'atteinte des résultats et objectifs de l'intervention.

Projet de co-création ?

= des projets spécifiques et précis, définis, mis en œuvre, suivis et évalués dans un cadre de création collective entre

- les communes et
- les organisations de la société civile (y compris des OSC membres des IEECAG

qui concourent, de manière concrète, au renforcement de la participation citoyenne et au développement local.





Objectif : soutenir des projets de cocréation entre organisations de la société civile et communes.



Projets qui découlent des plans d'ouverture des communes.



Projets qui découlent des plans d'action de participation citoyenne validés par les communes



Projets qui s'inscrivent en dehors des plans, à l'initiative conjointe des communes et des OSC

→ Dans tous les cas, l'aspect de cocréation autour d'un projet commun devra être clairement démontré.



Informations générales



Budget :
entre 15.000 € et
22.500 €

**(pas de co-financement
demandé)**



Durée :

6 à 8 mois dont :

- 1 mois de démarrage
- Entre 4 et 6 mois d'activités
- 1 mois de clôture (aucune activité)



Couverture géographique :

Communes partenaires du projet des 12 provinces et préfectures de Settat, Berkane, Tiznit, Oujda, Jerada, Azilal, Beni-Mellal, Tata, Taroudant, Larache, Al-Hoceima et Mohammedia.

Demandeurs : OSC

Secteurs et exemples

Mécanismes de participation citoyenne :

- Mise en place d'Espace de dialogue et de concertation (conseils de citoyens, de jeunes, etc.) ;
- Appui au processus de mise en œuvre d'un budget participatif au niveau communal ;
- Développement d'outils numériques innovants, faciles à utiliser et inclusifs, basés sur les besoins identifiés par les publics cibles.

Secteurs et exemples

Genre et jeunes :

- Renforcement des capacités des Instances de l'équité, de l'égalité des chances et l'approche genre (IEECAG).
- Création, appui, développement d'un espace de concertation et de dialogue entre femmes, entre jeunes (conseil de femmes, conseil de jeunes...)
- Mise en œuvre d'une pétition ou d'un avis consultatifs intégrant ou ciblant les jeunes, les femmes... :
- Sensibilisation et l'information des femmes et des jeunes sur la participation citoyenne par le biais de différents canaux de communication et en allant à leur rencontre dans leurs milieux de vie.

Secteurs et exemples

Environnement :

- « Boîte à outils » pour la sensibilisation et implication citoyenne dans la gestion environnementale, projets d'amélioration du cadre de vie des quartiers etc. ;
- Petits aménagements verts identifiés et mis en œuvre de manière participative.

Qui peut recevoir un subside ?

- Être une personne morale ; **et**
- Être une organisation de la société civile, association régie par la loi marocaine ou une fondation ; **et**
- Être située officiellement dans l'une des 50 communes du projet ; **et**
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion du projet et non agir en tant qu'intermédiaire **et** ;
- Ne pas être soutenu par un autre partenaire technique et/ou financier national ou international dans la même thématique ou pouvoir démontrer la plus-value de cet appui et l'absence de chevauchement ; **et**
- Ne pas être dans une position de conflit d'intérêt avec la commune – c'est-à-dire que le.s représentant.e.s et les membres de l'association ne doivent pas occuper une position (élu.e.s ou fonctionnaires) dans la commune où va se dérouler le projet ; **et**
- Ne pas être bénéficiaire d'autre subside de l'Union Européenne dans le cadre du programme d'appui à la participation citoyenne (Enabel, MCISE) ou actuellement d'un autre programme ou projet financé par l'Union Européenne.

Documents à remettre

- Annexe A : Proposition de projet ;
- Annexe B : Budget ;
- Annexe C : Cadre logique ;
- Annexe D : Fiche d'entité légale signée ;
- Preuve de la cocréation avec la commune (lettre de recommandation de la commune, compte rendu de réunion avec la commune sur le projet présenté ou tout autre document équivalent) ;
- Les statuts/articles d'association/dossier juridique du demandeur ;
- Une copie des états financiers les plus récents du demandeur (compte de résultat et bilan du dernier exercice clos, rapport financier) ou équivalent ;
- Un extrait du casier judiciaire au nom du représentant légal (personne physique) de l'association ;
- Un document justifiant que l'association est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (attestation CNSS) ou la preuve qu'elle n'emploie aucun salarié ;
- Un document justifiant que l'association est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation de régularité fiscale) ;
- Le dernier récépissé de dépôt du dossier légal de l'association.

Comment recevoir un appui ?

Le projet a prévu un accompagnement technique pour les OSC qui le souhaitent :

- 4 sessions d'une demi-journée de formation sur la formulation de projet
- 2 sessions d'une demi-journée de formation sur l'écriture du cadre logique
- 2 sessions d'une demi-journée de formation sur le canevas de budget
- 3 sessions de 3h de questions et de réponses à destination des OSC

Date : entre le 6 mai et le 29 mai 2024 (calendrier partagé par le consultant)

En ligne

Pour participer, envoyer un email à l'adresse :

subsides.tadafor@enabel.be

Vous recevrez une réponse automatique avec un lien vers un formulaire d'inscription (voir le QR Code)



Où trouver la documentation ?

Quelle documentation ?

- Lignes directrices en FR et Arabe
- Annexes LD
- Dates, lieux et heures des séances d'information + formulaire d'inscription
- Modification

Où ?

ICI : www.ENABLE.be → Allez dans « Travailler avec nous » → Subsidies → Sélectionner « Maroc »

(démonstration en ligne)



Où poser vos questions ?

subsidés.tadafor@enabel.be

Jusqu'au 15 mai 2024

Prenez connaissance des questions et réponses posées à partir du 17 mai 2024 au plus tard sur www.enabel.be → Travailler avec nous → Subsidés → Sélectionner « Maroc »



Calendrier

Activités	Date
Réunion d'information	24 avril
	26 avril
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	15 mai 2024
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	17 mai 2024
Date limite de soumission des propositions	2 juin 2024
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion (voir 2.1.1 (2)) – date estimative	10 juin 2024
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	25 juin 2024
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides – date estimative	08 juillet 2024*
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant – date estimative	22 juillet 2024*

Rappel



- Lignes directrices en FR et Arabe
- Annexes LD
- Dates, lieux et heures des séances d'information + formulaire d'inscription
- Modification



Inscription pour les sessions de formation en ligne

Vos questions